

Pont l'Abbé, le 15 juin 2013

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des cours de cuisine, service et entretien des locaux, les élèves de la section Agent Polyvalent de Restauration doivent avoir une tenue professionnelle réglementaire.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir procurer à votre enfant les vêtements dont la liste suit pour la rentrée ; cela permettra de commencer les cours de travaux pratiques aussitôt. S'il possède déjà certains éléments de la tenue, il peut bien sûr les réutiliser.

Cuisine :

- veste de cuisinier
- pantalon de cuisinier
- tablier blanc avec bavette
- chaussures de sécurité

Service :

- jupe noire ou pantalon noir
- chemisier blanc ou chemise blanche
- chaussures noires (pas de talons hauts)
- blouse blanche

Entretien des locaux :

- blouse de couleur (foncée de préférence)

Espérant pouvoir compter sur votre collaboration, nous vous en remercions d'avance.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Les professeurs de la section APR